



Non renouvellement de bail du propriétaire pour y habiter lui même

Par PhilG30

Bonjour,

Mon bail n' a pas été renouvelé par mon propriétaire, celui ci prétendant reprendre son logement pour y habiter lui même avec sa famille. Or, quelques semaines après la fin du bail, nous nous rendons compte qu'il a reloué ce logement et qu'il n'y habite pas. Nous avons eu de gros frais de déménagement, en plus du souci de trouver un autre logement dans un secteur en pleine crise. Nous estimons que nous avons été lésés, trompés.

Quels sont nos recours? y a t-il moyen de contester et d' obtenir réparation?

Merci de vos retours d' expérience...

Cordialement à tous..

Par yapasdequoi

Bonjour,

Rassemblez les preuves de cette re-location et que la personne indiquée sur le congé pour reprise n'y réside pas.

Si vous le pouvez par constat d'huissier, c'est encore mieux ou alors témoignage de tiers (écrit, daté, signé, avec copie de leur CNI)

Ensuite vous pourrez faire un recours pour congé frauduleux et obtenir des dommages et intérêts du tribunal.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32362]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32362
[/url]